

Que le gouvernement prenne immédiatement des dispositions pour effectuer des versements compensatoires aux agriculteurs de l'Ouest.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FAUNE

LES ÉLEVEURS D'ANIMAUX À FOURRURE—LE DANGER CAUSÉ
PAR LES CHIENS-RATONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les spécialistes de la conservation de la nature ont fustigé le gouvernement fédéral pour avoir autorisé des éleveurs d'animaux à fourrures canadiens à importer d'Europe ce qu'il est convenu d'appeler des «chiens-ratons», connus aussi sous le nom de renards japonais, car ces animaux risqueraient de dévaster les récoltes ainsi que la faune s'ils s'échappaient ou s'ils étaient remis en liberté. Je propose donc, avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à obliger les éleveurs d'animaux à fourrure à renvoyer à leurs fournisseurs européens tous leurs renards japonais, ou chiens-ratons, à dédommager ces éleveurs de leurs pertes et à mettre en vigueur des lois strictes interdisant l'importation de toutes les espèces d'animaux exotiques à l'exception de celles dont il est prouvé qu'elles sont inoffensives et qu'il est possible de les contrôler parfaitement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'EXCISION DE L'ALBERTA DE LA CARTE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque moi-aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander qu'on apporte les corrections voulues à un article et à une carte parus dans le *Citizen* d'Ottawa de ce matin. L'article portait sur une carte du gouvernement canadien où l'on avait gommé la province de l'Alberta pour la remplacer par la Saskatchewan. C'est une chose d'exciser ma province à la tête du puits, c'en est une autre de l'exciser jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Je propose donc, avec l'appui du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que le premier ministre aux socialistes conte fleurette
Et vive avec eux en concubinage lubrique, si bon lui semble
Qu'il les poursuive de ses assiduités pour s'attirer leurs bons offices,
Parce que ce sont des libéraux pressés;
Mais qu'il ne tombe pas dans le traquenard de Brod et Blake
Et laisse les Albertains sur le pavé.

Questions orales

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION—LA NOUVELLE
CONCERNANT LA POSITION DU GOUVERNEMENT DU
ROYAUME-UNI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il paraît en effet que de nouvelles difficultés ont surgi dans les tentatives que fait le gouvernement canadien pour essayer de persuader le gouvernement britannique de trancher certaines questions constitutionnelles qui devraient être réglées au Canada. Le secrétaire d'État n'ignore certainement pas que, d'après les journaux, le gouvernement britannique ne tient pas à servir d'arbitre entre le gouvernement fédéral du Canada et les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les modifications à apporter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les journalistes font également allusion aux communications qui auraient eu lieu entre le gouvernement britannique et des représentants du gouvernement canadien et aux déclarations que les porte-parole du gouvernement britannique auraient faites tout récemment.

Voici ma première question: Est-il vrai que d'après certaines lettres ou certaines conversations entre des ministres ou des représentants des deux gouvernements, le gouvernement britannique veut que les différends fondamentaux qui séparent les Canadiens soient résolus au Canada, avant que le gouvernement d'Ottawa demande au gouvernement britannique de résoudre le problème?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement britannique n'a pas présenté de requête dans ce sens. J'ai pris connaissance d'un article qui a été publié ce matin et dont la teneur a été démentie au 10 Downing Street ce matin. En réalité, aucun message n'a été envoyé au gouvernement canadien.

D'après un autre article, il paraîtrait que pendant le séjour que j'ai fait en Angleterre avec le ministre de l'Environnement, le gouvernement britannique nous aurait fait savoir qu'il ne donnerait pas suite à une demande de rapatriement de la constitution, étant donné la vive opposition que les gouvernements provinciaux ont manifestée au cours de cette session parlementaire. C'est complètement faux.

M. Clark: Madame le Président, je comprends, tout comme la Chambre, que les fonctionnaires du ministre ont nié plus tôt le rapport que le *Times* a publié. Ce n'est pas là ce que j'ai demandé. Ce que j'ai demandé, c'est ceci: Dans le cadre des entretiens ou des communications que des représentants ou des ministres du gouvernement canadien peuvent avoir eus avec des représentants ou des ministres du gouvernement britannique, ceux-ci ont-ils donné à entendre que le gouvernement